



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 27 mai 2021, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 030-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLEMENTAIRES 2020

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexée à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 107'856'092.71 aux charges et de CHF 108'247'019.14 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 390'926.43. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 390'926.43 et résultat extraordinaire de CHF 0.—.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 35'156'319.01 aux dépenses et de CHF 2'431'130.30 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 32'725'188.71.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 317'767'541.29.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 5'460'345.68 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

2. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 031-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRES DE CHF 44'455.06 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 44'455.06 pour couvrir les dépassements suivants :
 - CHF 7'435.80 DA 2019-157 Crèche des acacias
 - CHF 1'970.80 DA 2018-137 Acquisition des parcelles n° 1513 et n° 537
 - CHF 3'575.82 DA 2017-073A Réfection espace sport Pinchat et terrains de foot Fontenette

- CHF 15'129.30 DA 2016-030 Clubhouse du tennis club
- CHF 1'080.85 DA 2014-129 Aménagements de surface rue du Tunnel
- CHF 15'262.49 DA 2010-156A Aménagement et collecteurs secteur Montfalcon ;

2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

3. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 033-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'207'000.— POUR LE REAMENAGEMENT DU SECTEUR FONTENETTE-BOULODROME, PHASE 1, SUR LA PARCELLE N° 3188, SISE 51-57 ROUTE DE VEYRIER A CAROUGE

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 1'207'000.— (dont CHF 57'500.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la création d'une zone de bien-vivre proposant un mixte d'activités physiques, sportives et récréatives pour tous dans le secteur Fontenette-Boulodrome, sur la parcelle N° 3188 sise, 51-57 route de Veyrier à Carouge.
2. De comptabiliser les dépenses de CHF 1'207'000.— dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de CHF 1'207'000.— dès l'utilisation du bien estimée à 2021 au moyen de 30 annuités sous rubrique 31.33.

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 034-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'005'000.— TTC, DESTINE A L'ENTRETIEN ET AU REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS, A LA CREATION DE POINTS D'EAU ET DE ZONES D'OMBRAJE SUR LES PLACES DE JEUX DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 1'005'000.— TTC (dont CHF 47'900.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destinés à l'entretien et au remplacement d'équipements, à la création de points d'eau et de zones d'ombrage sur les places de jeux de la commune.
2. De faire un état des lieux des différents jeux et des catégories d'âges. Pour les jeux destinés aux enfants en bas âge, prévoir des revêtements de sols sécurisés et conserver les copeaux pour les autres jeux, ainsi qu'un bac à sable dans un des parcs carougeois.
3. Faire les travaux d'entretien et prévoir des ombrages et points d'eau et de sécurisation les plus urgents et revenir avec des projets par lieux afin d'optimiser les places de jeux sur le territoire communal.

4. Prévoir le rétablissement d'un toboggan entre les tours sur la butte des terrains de pétanque.
5. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2023 au moyen de 10 annuités.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 035-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 036-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE L'ASSOCIATION L'EMS « RÉSIDENCE LES PERVENCHES »

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

2. D'approuver les comptes 2020 de l'Association EMS Résidence Les Pervenches.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 037-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION CAROUGEOISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 038-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 039-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE L'ASSOCIATION DE L'EMS « RÉSIDENCE DE DRIZE »

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes 2020 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 040-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 041-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation du Vieux-Carouge.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 043-2021 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 235'000.— POUR LA REHABILITATION DES MATS DE DRAPEAUX SUR LES TOITURES DES TOURS DE CAROUGE SISES 19-27 AVENUE VIBERT, PARCELLE NO 1571, 20-28 AVENUE VIBERT, PARCELLE NO 1634 ET 20-22 BOULEVARD DES PROMENADES, PARCELLE 2090, A CAROUGE


Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 235'000.— (dont CHF 11'200.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la réhabilitation des mâts à drapeaux sur les toitures des Tours de Carouge sises 19-27 avenue Vibert, parcelle N° 1571, 20-28 avenue Vibert, parcelle N° 1634 et 20-22 boulevard des Promenades, parcelle N° 2090 à Carouge.
2. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2022 au moyen de 10 annuités sous rubrique 85.33.

Le délai pour demander un référendum expire le 14 juillet 2021.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Prod'homme" with a horizontal line extending to the right.

Date d'affichage : le 4 juin 2021/han